Envoyé en préfecture le 09/04/2025
Reçu en préfecture le 09/04/2025
Publié le
ID : 028-200084531-20250402-DELIB9_020425B-DE

Eure-et-Loir

Commune d'ARCISSES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 02 AVRIL 2025

Date de transmission de la convocation 26 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le deux du mois d'avril, le Conseil Municipal d'ARCISSES dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni à 19 h 30, sous la présidence de Stéphane COURPOTIN - Maire d'ARCISSES.

Nom Prénom	Fonction	Membres présents	Membres absents excusés	Procuration à :
COURPOTIN Stéphane	*Maire d'ARCISSES et Maire délégué de Margon*	X		
TRIVERIO Valérie	*1er adjointe*	X		
BOTINEAU William	*2ème adjoint*		X	Pouvoir à Nadège LE BAIL
VEDIE Edwige	*3ème adjointe*	X		
ENEAULT Hervé	*4ème adjoint*	X		
GAUTHIER Nicole	*5ème adjointe*	X		
CARLIER Thierry	*6ème adjoint Maire délégué de Brunelles*	X		
RUHLMANN Philippe	*Conseiller Municipal*	X		
VAUDRON Francis	*Maire délégué Coudreceau*	X		
BOBAULT Bruno	*Conseiller Municipal*	X		
LETANG Didier	*Conseiller Municipal*	X		
DREUX Hervé	*Conseiller Municipal*	X		
CHERON Sylvie	*Conseillère Municipale*	X		
DE KONINCK Francis	*Conseiller Municipal*	X		
JOLY Jimmy	*Conseiller Municipal*	X		
LE BAIL Nadège	*Conseillère Municipale*	X		
DAVEAU Angélique	*Conseillère Municipale*	X		
HOCHEDÉ Véronique	*Conseillère Municipale*		X	Pouvoir à Thierry CARLIER
VAUDRON Aline	*Conseillère Municipale*	X		
HAYE GANET Mégane	*Conseillère Municipale*		X	
BARBAZ Marie	*Conseillère Municipale*	X		

Le quorum étant atteint, le Président de séance a déclaré la séance ouverte.
Philippe RUHLMANN a été nommé secrétaire de séance.

ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 – BUDGET ASSAINISSEMENT (Délibération n°9-02/04/2025)

Suite à une erreur matériel la présente délibération annule et remplace la délibération portant le même numéro et passée en préfecture le 07/04/2025

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 15 avril 2024 approuvant pour l'exercice 2024 le budget 19001 – Budget assainissement Arcisses.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 5 septembre 2024 approuvant la décision modificative n° 1 du budget assainissement.

Le Conseil Municipal ayant entendu l'exposé de Edwige VEDIE – Adjoint déléguée aux finances, le Maire s'étant retiré et n'ayant pas participé au vote, le Conseil Municipal à 19 voix pour adopte les comptes administratifs de l'exercice 2024 comme suit :

Envoyé en préfecture le 09/04/2025
Reçu en préfecture le 09/04/2025
Publié le
ID : 028-200084531-20250402-DELIB9_020425B-DE

Libellés	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
19001 - ASSAINISSEMENT			
Dépenses	28 280.17 €	19 872.81 €	45 152.98 €
Recettes	31 419.73 €	25 960.37 €	57 380.10 €
Solde hors RAR	**6 139.56 €**	**6 087.56 €**	**12 227.12 €**
R.A.R. Dépenses		13 088.49 €	13 088.49 €
R.A.R. Recettes		26 149.00 €	26149.00 €
Solde		**13 060.51€**	**13 060.51 €**
Résultat avec RAR	**6 139.56 €**	***19 148.07 €***	**25 287.63 €**

Le Maire : Stéphane COURPOTIN.

Pour le maire empêché
V. TRIVERIO Adjointe

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 9/04/2025
et de la publication le 10/04/2025
Fait à ARCISSES, le 9/04/2025

Le Maire : Stéphane COURPOTIN.

Pour le maire empêché
V. TRIVERIO Adjointe